



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240722-D2024_84_SI-AR

DECISION 2024-84

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de « fourniture et pose de 2 panneaux d'affichage des scores et des chronos 24 secondes pour les gymnases communautaires à Rodemack et Kanfen » est conclu le 22 juillet 2024 avec l'entreprise STRAMATEL – ZI Bel Air à 44850 LE CELLIER, pour un montant de 21 162,00 € H.T. soit 25 394,40 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 22 juillet 2024

Le Président
Michel PAQUET

Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 07 AOUT 2024